

SWAROVSKI CRYSTAL SOCIETY 2020

Affiliation à la Swarovski Crystal Society, Conditions Générales de Vente

Modifiées en janvier 2020

1. Généralités

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent le programme de la Swarovski Crystal Society (« programme SCS ») concernant l'adhésion de nouveaux membres au 1er janvier 2020 ou plus tard, ou les dispositions de renouvellement de l'adhésion au 1er janvier 2020 ou plus tard. L'adhésion à la Swarovski Crystal Society est un programme commun de fidélité de Swarovski Aktiengesellschaft, Dröschstrasse 15, 9495 Triesen, Principauté du Liechtenstein, et de la société Swarovski locale responsable du pays de résidence des membres (nommés conjointement « Swarovski »). La société Swarovski responsable du pays de résidence des membres peut être située dans un autre pays que le pays de résidence des membres. L'utilisation de tout avantage lié à l'adhésion à la Swarovski Crystal Society (« adhésion ») assujettit en permanence le membre aux dispositions des présentes CGV dans leur version en vigueur et leurs modifications successives.

2. Avantages

Le programme SCS offre à ses membres des avantages exclusifs. Swarovski communique régulièrement aux adhérents le détail de ces avantages par le biais d'un réseau de communication dont le choix relève de la seule discrétion de Swarovski. La liste des avantages est disponible dans toutes les boutiques participantes ou en ligne dans la section SCS de swarovski.com. Les avantages peuvent changer au fil du temps.

3. Conditions

- 3.1. Pour pouvoir bénéficier des avantages réservés aux membres, le compte d'affiliation doit être actif au moment de l'achat/de l'événement.
- 3.2. Les affiliations sont uniquement réservées à une utilisation individuelle et ne peuvent pas être transférées.
- 3.3. Les membres sont tenus de fournir et de mettre à jour des informations correctes et actuelles quant à leur affiliation. Ces informations comprennent le nom, le prénom, l'adresse, l'e-mail et le numéro de téléphone. Les membres peuvent changer les informations de leur compte (i) en mettant à jour les informations de leur profil de membre sur leur compte en ligne SCS, (ii) en demandant une mise à jour dans une boutique Swarovski, (iii) en contactant le Service Consommateurs de leur pays de résidence (par téléphone, e-mail ou courrier. Les coordonnées sont disponibles dans la brochure d'affiliation ou en ligne sur swarovski.com/contact). Swarovski décline toute responsabilité pour le courrier, les envois postaux ou les e-mails qui pourraient se perdre, être en retard ou mal distribués.

4. Frais d'affiliation

- 4.1. Une Adhésion (nouvelle ou renouvelée) est proposée pour une (1) ou trois (3) années consécutives. Le prix de l'adhésion est revu annuellement et communiqué dans le pays de résidence du membre en boutique Swarovski, en ligne (swarovski.com/scs) ou sur le formulaire de commande du pays concerné. Il est possible que Swarovski modifie le prix d'adhésion ou la période d'adhésion à tout moment, les modifications ne seront appliquées qu'aux nouvelles adhésions ou aux renouvellements.
- 4.2. Le prix d'une nouvelle adhésion ou d'un renouvellement peut être facturé et/ou débité par Swarovski le jour où la période d'adhésion ou le renouvellement commence depuis le compte bancaire du membre ou par toute autre méthode de paiement applicable, en fonction de celle choisie ou disponible dans la juridiction concernée. Si un débit est refusé ou si un paiement n'est pas reçu dans les temps, le montant de l'adhésion sera considéré comme dû par le membre (dette). Dans ce cas, Swarovski se réserve le droit de suspendre l'adhésion sans préavis.
- 4.3. Les frais d'affiliation sont non remboursables.

5. Durée et Renouvellement

- 5.1. Si le membre a choisi une adhésion fixe, chaque adhésion expirera automatiquement à la fin de la période d'adhésion sauf s'il prolonge cette adhésion. Un renouvellement pendant l'adhésion en cours repousse la date d'expiration existante par le contrat de renouvellement; cette période de renouvellement commence le lendemain de la fin de la période en cours.
- 5.2. Si le membre a choisi une adhésion continue, chaque adhésion sera automatiquement renouvelée pour de nouvelles périodes successives d'un (1) an chacune, sauf si le membre annule l'adhésion en donnant à Swarovski un préavis d'un (1) mois avant l'expiration de l'adhésion. La période de renouvellement d'un (1) an consécutif commence le lendemain de la date d'expiration de la période d'adhésion précédente.

- 5.3. Swarovski fera ce qui est de son ressort pour contacter le membre avant la fin de sa période d'adhésion. Pour une adhésion fixe, Swarovski offre au membre un délai adéquat (pas plus de 2 mois) après la date d'échéance de la période d'adhésion pour renouveler l'adhésion. Une période de renouvellement commence le lendemain de la date d'expiration de la période d'adhésion précédente. Le numéro d'adhésion personnel du membre ne sera pas utilisé par un autre membre pendant 5 ans après la date d'expiration de l'adhésion.

6. Cessation

- 6.1. Selon le type d'adhésion choisi, (a) les membres peuvent annuler l'adhésion continue à tout moment pour une expiration effective de l'adhésion au moins un (1) mois avant l'expiration de l'adhésion; ou (b) pour les adhésions fixes, l'adhésion expire automatiquement à la fin de la période d'adhésion sauf si elle est prolongée par le membre.
- 6.2. Swarovski peut mettre fin à l'affiliation, ceci comprenant tous les comptes associés, sans avis préalable, pour toute raison relevant de sa seule discrétion, ceci incluant de manière non exhaustive, le fait que la poursuite de l'utilisation de cette affiliation violerait des dispositions des présentes CGV, la loi en vigueur ou nuirait à nos intérêts. Dans le cas d'une telle résiliation, le membre ne sera pas autorisé à se faire rembourser ses frais d'affiliation.

7. Clauses de non-responsabilité ; limitation de la responsabilité

- 7.1. L'utilisation du programme SCS et de ses avantages associés se fait au seul risque du membre. Les avantages de l'affiliation sont fournis en l'état et dans la mesure de la disponibilité.
- 7.2. Swarovski ne garantit pas que (i) le programme SCS va satisfaire les exigences des membres, (ii) le programme SCS ne sera pas interrompu, sera disponible dans les délais, sûr et exempt d'erreurs.
- 7.3. Swarovski ne pourra être tenu responsable des dommages indirects, fortuits, spéciaux, consécutifs ou exemplaires, ceci incluant de manière non exhaustive, les dommages de manque à gagner, perte de notoriété, d'utilisation ou de données ou autres pertes intangibles (même si Swarovski a été informé de la possibilité de tels dommages) résultant de : (i) l'utilisation ou l'impossibilité d'utilisation du programme SCS ou de ses avantages, (ii) les frais d'acquisition de biens et de services de substitution résultant de toute marchandise, donnée, information ou service acheté ou obtenu, ou des messages reçus ou des transactions conclues via l'utilisation du programme SCS, (iii) l'accès non autorisé ou la modification des données du programme SCS du membre ou (iv) tout autre problème lié au programme SCS.
- 7.4. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion de certaines garanties ou la limitation ou l'exclusion de la responsabilité pour les dommages fortuits, indirects ou autres. Par conséquent, certaines des limitations et exclusions précitées peuvent ne pas s'appliquer.

8. Loi en vigueur et juridiction compétente

Les présentes CGV, et les droits et obligations respectives des parties, sont régies par les lois suisses sur lesquelles elles se fondent, nonobstant les conflits de principes juridiques. La juridiction compétente est celle de Zurich, en Suisse.

9. Acceptation

Les présentes CGV, ceci incluant tous les documents auxquels il y est fait référence, constituent l'accord complet entre Swarovski et tout utilisateur SCS quant à ce programme, et prévaut sur tout autre accord, déclaration ou représentation. Les titres utilisés dans les présentes CGV servent uniquement de référence et ne peuvent affecter le sens des dispositions. Tout utilisateur d'une partie du programme SCS est considéré comme ayant accepté les conditions des présentes CGV.

10. Modification des présentes CGV

Swarovski peut changer les dispositions des présentes CGV à tout moment sans avis préalable et sans que sa responsabilité ne soit engagée en publiant les conditions générales de vente modifiées dans l'espace réservé aux membres SCS sur swarovski.com/scs. Le membre peut voir la version actuelle de ces CGV à tout moment dans cet espace. Le membre peut également recevoir une copie dans les boutiques Swarovski ou en contactant le Service Consommateurs local.